

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°91-127 du 7 Juin 1991

Autorisant Monsieur Moussa FAGBOHOUN
à perdre la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise ;
- VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise ;
- VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense (MECAGD), de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- VU la requête en date du 14 Janvier 1991 de Monsieur Moussa FAGBOHOUN, ensemble avec les pièces produites ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Avril 1991 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Moussa FAGBOHOUN, né à Issaba, Sous-Préfecture de Pobè en 1947, fils de FAGBOHOUN et de ADOUNI de nationalité béninoise, demeurant à FALKENSTEINER STR 63, 6500 MAINZ 42 en Allemagne Fédérale, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

.../...

Article 2.- Le présent Décret prend effet à la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Monsieur Moussa FAGBOHOUN, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,



Désiré VIEYRA

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense,



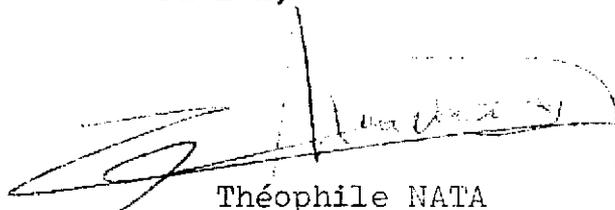
Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yves D. YEHOUESSI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,



Théophile NATA

Ampliations : PR 6 AN 2 CS 1 SGG 4 MJL-MAEC 8 AUTRES MINISTERES 12
DP-DLC-INSAE 6 DAC/MAEC 2 AMBASSADE-BENIN-BORN 2 INERESSE 1 ONEPI 1
JORB 1.-